



D.2017.10.04.8.7

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 4 Octobre 2017

8 - RESSOURCES HUMAINES ET PERFORMANCES DE L'ADMINISTRATION

8.7 - Mise à disposition de Tisséo Collectivités par l'Etablissement Public Industriel et Commercial (Tisséo Voyageurs) d'un agent pour exercer des missions nécessitant une qualification technique spécialisée - Renouvellement.

L'an deux mille dix-sept, le quatre octobre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X	X (M. Lafon à partir de 10h32)	
BRIAND Sacha	X		X(Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir à partir de 11h15)
CARNEIRO Grégoire	X		X(Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir à partir de 11h25)
CHOLLET François		X (M. Trautmann jusqu'à 10h45)	X(Absent excusé à partir de 10h46)
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (M. Grass à partir de 10h30)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Del Borrello à partir de 10h45)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X	X (M. André à partir de 11h10)	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

Monsieur le Président expose :

L'article 61-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 permet aux « collectivités territoriales et à leurs établissements publics administratifs, lorsque des fonctions exercées en leur sein nécessitent une qualification technique spécialisée, de bénéficier de la mise à disposition de personnels de droit privé, dans les cas et conditions définis par décret en Conseil d'Etat ».

Cette mise à disposition est assortie du remboursement par la collectivité d'accueil des rémunérations, charges sociales, frais professionnels et avantages en nature dont bénéficient les intéressés.

Une convention entre la collectivité d'accueil et l'employeur règle les modalités de mise en œuvre de ce dispositif.

Les personnels mis à disposition sont soumis aux obligations qui s'imposent aux fonctionnaires ainsi qu'aux règles d'organisation et de fonctionnement du service d'accueil.

Tisséo Collectivités souhaite maintenir dans ses services, dans le cadre du renouvellement d'une mise à disposition, un agent de droit privé qui a une expérience du réseau Tisséo Voyageurs et une qualification technique spécifique indispensable au bon fonctionnement des services de l'autorité organisatrice et dont les compétences ne se trouvent pas dans l'effectif.

Cette mise à disposition peut être interrompue à tout moment à la demande de l'agent, de la collectivité d'accueil ou de Tisséo Voyageurs.

Un rapport annuel sur l'état des mises à disposition des personnels est communiqué en Comité Technique.

Ce dispositif concerne un agent de Tisséo Voyageurs, Monsieur Christophe Ferré pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} décembre 2017.

Nature des fonctions :

Le poste de Chargé de Mission Réseaux Télécoms et coordination Projets et Systèmes, rattaché à la Direction Gestion du patrimoine - Domaine Systèmes de la Direction Générale Adjointe Patrimoine Investissements, vise ainsi à :

- assurer le rôle de chef de projet pour le déploiement des infrastructures de réseaux et télécoms ;
- coordonner la stratégie et les projets de Tisséo Collectivités dans ce domaine, avec les compétences, positionnements et programmations des collectivités membres de Tisséo Collectivités, en vue d'optimiser l'efficacité du système global.

Plus largement au niveau des systèmes :

- définir les stratégies du Tisséo Collectivités en fixant les caractéristiques et exigences systèmes à intégrer dans les projets de développement / d'évolution du réseau Tisséo Voyageurs,
- s'assurer de leur prise en compte dans la réalisation de ces projets, en interface avec l'exploitant futur et les services chargés de la maîtrise d'ouvrage.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20171006-20171004-8-7D- DE Date de télétransmission : 06/10/2017 Date de réception préfecture : 06/10/2017
--

- structurer les politiques de renouvellement et de traitement de l'obsolescence des équipements systèmes tout en garantissant la connaissance du patrimoine déployé sur le réseau Tisséo Voyageurs.

Ce poste est fortement lié à plusieurs services existants avec lesquels une étroite coopération est indispensable :

- Services de Maîtrise d'Ouvrage et/ou d'exploitation des projets d'infrastructures (Tisséo Collectivités, Tisséo Ingénierie, Tisséo Voyageurs, collectivités, sociétés satellites des collectivités –ex SPL RIN) ou d'acquisition de matériel roulant nécessitant l'intégration / le déploiement de ces systèmes,
- Services de la Direction des Systèmes et Technologies de l'Information de Tisséo Voyageurs chargés du maintien en condition opérationnelle / administration de ces systèmes,
- Services de Tisséo Voyageurs en charge de l'exploitation de ces systèmes.

Sur le domaine Réseaux Télécoms :

- assurer le rôle de chef de projet pour le déploiement de la téléphonie 4G dans l'environnement métro ;
- piloter la convention d'échanges de fibres optiques avec Toulouse Métropole et les relations avec les autres collectivités, dans une logique d'optimisation globale ;
- piloter les interfaces entre le réseau Tisséo Voyageurs-Tisséo Collectivités et les projets des partenaires nécessitant une connexion au réseau, à l'instar du projet vidéo-protection mené par la Ville Toulouse.

Sur le volet coordination projets systèmes, en collaboration avec les autres chargés de mission de la direction.

Assurer :

- un rôle de coordination / interface au sein de Tisséo Collectivités et/ou vis à vis de Tisséo Ingénierie et autres Maîtres d'Ouvrage entre les différents projets et l'ensemble des systèmes exploités par Tisséo Voyageurs,
- la validation et la formalisation des exigences systèmes de Tisséo Voyageurs et s'assurer de leur bonne prise en compte dans les projets d'infrastructures (bâtiments ou sites propres) et d'acquisition de Matériel Roulant,
- une interface avec la DSTI de Tisséo Voyageurs lors du déploiement et de la réception des nouveaux systèmes ou l'évolution des systèmes existants, vis-à-vis de leur intégration dans le système d'information du réseau Tisséo Voyageurs.

Il est proposé aux membres du comité syndical d'autoriser le renouvellement de la mise à disposition de ce personnel sur les bases sus indiquées et dans les conditions définies par la convention ci-jointe.

*
* *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE le renouvellement de la mise à disposition auprès de Tisséo Collectivités d'un agent de l'Etablissement Public Industriel et Commercial (Tisséo Voyageurs) dans les conditions sus visées pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} décembre 2017.

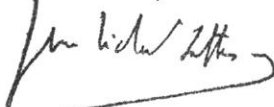
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président de Tisséo Collectivités à signer la convention de renouvellement de mise à disposition.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de la légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

RENOUVELLEMENT

(Article 14 de la loi n° 2007-148 du 2 février 2007)

ENTRE,

TISSEO VOYAGEURS, Etablissement Public Industriel et Commercial, représenté par Monsieur Thierry WISCHNEWSKI en sa qualité de Directeur,

d'une part,

ET

TISSEO COLLECTIVITES, Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération toulousaine, représenté par son Président, Monsieur Jean-Michel LATTES,

d'autre part.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

TISSEO COLLECTIVITES (SMTC) Autorité Organisatrice de la mobilité durable de l'agglomération toulousaine a conclu un contrat de service public avec TISSEO VOYAGEURS, Etablissement Public Industriel et Commercial créé le 14 décembre 2009 aux termes duquel elle lui confie l'exploitation des transports urbains sur le Périmètre des Transports Urbains à compter du 1^{er} Avril 2010.

Les salariés de l'Etablissement Public relèvent d'un statut de droit privé et à ce titre sont soumis aux dispositions du Code du Travail et de la Convention Collective Nationale des Transports Publics Urbains.

TISSEO COLLECTIVITES s'est rapproché de TISSEO VOYAGEURS aux fins de solliciter la mise à disposition d'un salarié dont la spécialisation technique le qualifie pour l'exercice de missions spécifiques ou la participation à des projets déterminés de l'Autorité Organisatrice.

Conformément aux dispositions de la Loi n° 2007-148 du 2 février 2007 et à l'article 61-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, TISSEO VOYAGEURS a donné son accord pour la mise à disposition de cette personne dont le nom suit et selon les conditions de mise à disposition fixées ci-après.

ARTICLE 2 : LE PERSONNEL ET LA NATURE DES FONCTIONS EXERCEES

- ❖ **Monsieur Christophe FERRE** – Chargé de mission Domaine Systèmes – Direction Gestion du Patrimoine - Direction Générale Adjointe Patrimoine Investissements.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20171006-20171004-8-7D- DE Date de télétransmission : 06/10/2017 Date de réception préfecture : 06/10/2017
--

Nature des fonctions :

Le poste, rattaché à la direction Gestion du Patrimoine de la Direction Générale Adjointe Patrimoine et Investissements de TISSEO COLLECTIVITES, vise ainsi à :

- assurer le rôle de chef de projet pour le déploiement des infrastructures de réseaux et télécoms;
- coordonner la stratégie et les projets de TISSEO COLLECTIVITES dans ce domaine, avec les compétences, positionnements et programmations des collectivités membres de TISSEO COLLECTIVITES, en vue d'optimiser l'efficacité du système global.

Plus largement au niveau des systèmes :

- définir les stratégies de TISSEO COLLECTIVITES en fixant les caractéristiques et exigences systèmes à intégrer dans les projets de développement / d'évolution du réseau TISSEO VOYAGEURS,
- s'assurer de leur prise en compte dans la réalisation de ces projets, en interface avec l'exploitant futur et les services chargés de la maîtrise d'ouvrage,
- structurer les politiques de renouvellement et de traitement de l'obsolescence des équipements systèmes tout en garantissant la connaissance du patrimoine déployé sur le réseau TISSEO VOYAGEURS.

Ce poste est fortement lié à plusieurs services existants avec lesquels une étroite coopération est indispensable :

- Services de Maîtrise d'Ouvrage et/ou d'exploitation des projets d'infrastructures (TISSEO COLLECTIVITES, TISSEO INGENIERIE, TISSEO VOYAGEURS, collectivités, sociétés satellites des collectivités –ex SPL RIN) ou d'acquisition de matériel roulant nécessitant l'intégration / le déploiement de ces systèmes,
- Services de la Direction des Systèmes et Technologies de l'Information de TISSEO VOYAGEURS chargés du maintien en condition opérationnelle / administration de ces systèmes,
- Services de TISSEO VOYAGEURS en charge de l'exploitation de ces systèmes.

Sur le domaine Réseaux Télécoms :

- assurer le rôle de chef de projet pour le déploiement de la téléphonie 4G dans l'environnement métro ;
- piloter la convention d'échanges de fibres optiques avec Toulouse Métropole et les relations avec les autres collectivités, dans une logique d'optimisation globale ;
- piloter les interfaces entre le réseau TISSEO COLLECTIVITES et les projets des partenaires nécessitant une connexion au réseau, à l'instar du projet vidéo-protection mené par la Ville Toulouse .

Sur le volet coordination projets systèmes, en collaboration avec les autres chargés de mission de la direction Gestion du Patrimoine.

Assurer :

- un rôle de coordination / interface au sein de TISSEO COLLECTIVITES et/ou vis à vis de TISSEO INGENIERIE et autres Maîtres d'Ouvrage entre les différents projets et l'ensemble des systèmes exploités par TISSEO VOYAGEURS,
- la validation et la formalisation des exigences systèmes de TISSEO VOYAGEURS et s'assurer de leur bonne prise en compte dans les projets d'infrastructures (bâtiments ou sites propres) et d'acquisition de Matériel Roulant,
- une interface avec la DSTI de TISSEO VOYAGEURS lors du déploiement et de la réception des nouveaux systèmes ou l'évolution des systèmes existants, vis-à-vis de leur intégration dans le système d'information du réseau TISSEO VOYAGEURS.

Le périmètre des Systèmes :

Les infrastructures support englobent l'ensemble des équipements systèmes à déployer en support aux nouveaux projets d'infrastructures et d'acquisition de Matériel Roulant, i.e Télécommunications (filaire et radio), Vidéo, Contrôle d'Accès, Interphonie, Information Voyageurs, Equipement des P+R. Le poste doit assurer l'ensemble des missions précédemment définies et vérifier la bonne prise en compte des exigences techniques au niveau des projets, en interface notamment avec les chargés de projet / référents du SMTC et des interlocuteurs systèmes de la DSTI de TISSEO VOYAGEURS.

Les systèmes billettique et SAEIV, en évolution permanente, nécessitent une approche continue en mode projet. Le poste vient en appui du référent TISSEO COLLECTIVITES désigné pour le suivi de ces systèmes en assurant un rôle d'interface avec les nouveaux projets d'infrastructures ou d'acquisition de MR.

Les systèmes de gestion centralisée (hors PCC métro) englobent l'ensemble des outils utilisés par la TISSEO VOYAGEURS en appui à l'exploitation des transports, i.e pour le tramway et le bus, la sûreté, les P+R, les bâtiments, ... Le poste doit assurer l'ensemble des missions précédemment définies, coordonner l'intégration de ces systèmes centraux avec les projets d'infrastructure, et anticiper les besoins d'évolution de ces systèmes en fonction des besoins opérationnels de l'Exploitant (y compris par rapport au traitement de l'obsolescence des systèmes en place).

Le travail est organisé par la direction d'accueil, pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'EMPLOI

Pour l'exercice de ces fonctions, ce salarié sera placé sous le contrôle de TISSEO COLLECTIVITES.

Toutefois, il reste membre du personnel de TISSEO VOYAGEURS, seule autorité habilitée à modifier ou à rompre le contrat de travail de l'intéressé, à prendre en charge sa formation permanente et à assurer sa gestion administrative.

La mise à disposition fera l'objet d'un avenant au contrat de travail.

Le salarié mis à disposition devra respecter les règles déontologiques qui s'appliquent aux fonctionnaires.

Les droits et obligations auxquels il est soumis sont de même nature que ceux applicables aux fonctionnaires et figurent à l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée qui renvoie en l'espèce aux Titres I et II du statut général des fonctionnaires.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20171006-20171004-8-7D- DE Date de télétransmission : 06/10/2017 Date de réception préfecture : 06/10/2017
--

ARTICLE 4 : INDISPONIBILITE – ACCIDENT DU TRAVAIL

Conformément à l'article L 8241-2 du code du travail renvoyant aux dispositions de la Loi de 1972 en matière d'accident du travail :

Le salarié mis à disposition victime d'un accident du travail devra informer TISSEO COLLECTIVITES.

- TISSEO COLLECTIVITES devra déclarer à TISSEO tout accident du travail dont il a eu connaissance et dont a été victime un salarié mis à disposition.
- Dans le cas de faute inexcusable ou intentionnelle, TISSEO COLLECTIVITES peut être substitué à TISSEO VOYAGEURS.

L'établissement d'origine verse les prestations servies dans le cas de congé de maladie ou d'accident du travail survenu pendant l'exercice ou à l'occasion de l'exercice des fonctions. Il supporte seul la charge de l'allocation temporaire d'invalidité.

ARTICLE 5 : REMBOURSEMENT DE LA REMUNERATION

Le montant de la rémunération et des charges sociales versées par TISSEO est remboursé par TISSEO COLLECTIVITES sur présentation des bulletins de salaire du personnel concerné, selon le détail ci-dessous :

- a) Le montant du traitement de base brut et ses accessoires et avantage en nature, ainsi qu'éventuellement les sommes représentatives de congés payés acquis durant la mise à disposition et pris au terme de cette mise à disposition ou ultérieurement à celle-ci ;
- b) Le montant des charges sociales, fiscales ou para-fiscales de toute nature dont l'assiette est constituée par le traitement et ses accessoires ;

Les frais professionnels (transports et déplacements) occasionnés à l'occasion des missions seront supportés par la structure d'accueil.

TISSEO VOYAGEURS présentera la facturation à TISSEO COLLECTIVITES chaque trimestre.

ARTICLE 6 : DUREE DE LA MISE A DISPOSITION

La convention de mise à disposition de Monsieur Christophe FERRE est renouvelée à compter du 1^{er} décembre 2017 et pour une durée de deux ans.

ARTICLE 7 : FIN DE LA MISE A DISPOSITION

La convention peut être résiliée de plein droit sans indemnité, totalement ou partiellement par courrier recommandé avec accusé de réception dans les cas suivants avec un préavis de 1 mois :

- à la demande de TISSEO VOYAGEURS,
- à la demande de TISSEO COLLECTIVITES,
- à la demande de l'intéressé.

La convention pourra être résiliée sans préavis en cas de faute grave du salarié.

ARTICLE 8 : APPROBATION DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Délibérante de TISSEO COLLECTIVITES et du Conseil d'administration de TISSEO VOYAGEURS.

Une information sur l'état des mises à disposition des personnels sera communiquée en Comité Technique.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20171006-20171004-8-7D- DE Date de télétransmission : 06/10/2017 Date de réception préfecture : 06/10/2017
--

ARTICLE 9 : JURIDICTION COMPETENTE EN CAS DE LITIGE

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Toulouse.

Fait à
Le

**Pour TISSEO
Le Directeur,**

Thierry WISCHNEWSKI

Fait à
Le

**Pour TISSEO COLLECTIVITES
Le Président,**

Jean-Michel Lattes

Le Personnel mis à disposition

Nom : FERRE

Prénom : Christophe

Date de signature :